

Procès-verbal

De la session *extraordinaire* du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 10 mai 2010 à 21h30 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Pierre Charron, district 1

Monsieur Stéphane Breault, district 2

Madame Manon Desnoyers, district 3

Madame Jocelyne Larose, district 4

Monsieur Lucien Thibodeau, district 5

Madame Danielle Desrochers, district 6

Formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, Monsieur Marcel Jetté

Est présent, monsieur Yves Beauchamp sec-trésorier adjoint/directeur général adjoint

Rituel du Conseil

Le secrétaire-trésorier/directeur général constate et certifie que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation à cette session extraordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ledit avis a été dûment signifié à tous les membres du Conseil et fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour, à savoir

En vertu de l'article 157 du Code Municipal, 1 point sera ajouté à cette séance spéciale, soit le point 5.4

Ordre du jour

Session extraordinaire du lundi 10 mai 2010

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

10-05X-258

1.1. Constat du quorum et adoption de l'ordre du jour du 10 mai 2010

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée constate que le quorum est obtenu et que le Président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2
Appuyé par : Jean-Pierre Charron, district 1
Et résolu

Que l'assemblée est ouverte et que l'ordre du jour du 10 mai 2010 est accepté.
ADOPTÉE

10-05X-259

1.2. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 3 mai 2010

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues;

Il est proposé par : Danielle Desrochers, district 6
Appuyé par : Jocelyne Larose, district 4
Et résolu

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 3 mai 2010 est adopté.
ADOPTÉE

2. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

10-05X-260

2.1 Approbation de la liste des bons de commande pour la période qui se termine le 10 mai 2010

CONSIDÉRANT QUE la liste des bons de commande a été transmise aux membres du Conseil;

En conséquence;
Il est proposé par ; Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par ; Stéphane Breault, district 2
Et résolu

QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émise au 10 mai 2010.

Après l'intervention de monsieur Lucien Thibodeau au sujet du bon de commande numéro AD201000000066 ayant pour objet l'installation des interfaces et la configuration des ordinateurs portables transmis aux conseillers et conseillères, celui-ci a indiqué que pour des raisons d'économie il ne désirait pas utiliser cet outil et qu'il retournerais le dit équipement à la municipalité.

ADOPTÉE

10-05X-261

2.2 Dossier Joël Ricard

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption de la résolution 10-03X-138, monsieur Joël Ricard a déposé des recours devant différentes instances judiciaires;

CONSIDÉRANT qu'il ay a lieu de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la représentation de la municipalité;

Il est proposé par; Jocelyne Larose, district 4
Appuyé par; Stéphane Breault, district 2
Et résolu

QUE le préambule fait intégrante de la présente;

QUE le Conseil municipal mandate ses procureurs, l'étude légale Dunton-Rainville sencl, pour le représenter et agir à titre de procureurs dans le dossier de monsieur Joël Ricard.

ADOPTÉE

10-05X-262

2.3 Adhésion – Costco

CONSIDÉRANT que l'adhésion à COSTCO avait pour but l'achat de matériel pour l'association des loisirs d'en haut;

CONSIDÉRANT que les Loisirs d'en haut sont déjà membres de COSTO et pourront eux même procéder à l'achat du matériel;

Il est proposé par; Danielle Desrochers, district 6
Appuyé par; Lucien Thibodeau, district 5
Et résolu

QUE ce point soit retiré.

ADOPTÉE

10-05X-264 2.4 Responsabilités aux Conseillers municipaux

CONSIDÉRANT que les responsabilités aux membres du Conseil avaient été attribués par la résolution 09-11R-527;

Il est proposé par; Danielle Desrochers, district 6

Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1

Et résolu

QUE les responsabilités aux Conseillers municipaux soient modifiées.

QUE le Service des incendies relève maintenant de Monsieur Stéphane Breault, Conseiller district 2 et que les conventions collectives relèvent de Madame Jocelyne Larose, Conseillère district 4.

Monsieur Lucien Thibodeau vote contre.

Tous les autres membres sont pour.

ADOPTÉE

10-05X-265 2.5 Contrat de travail – Monsieur Michel Moreau

Il est proposé par; Danielle Desrochers, district 6

Appuyé par; Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE la Municipalité mandate Messieurs Stéphane Breault et Jean-Pierre Charron à négocier le contrat de travail de Monsieur Michel Moreau.

ADOPTÉE

10-05X-266 2.6 Diffusion des assemblées de Conseil – Internet

CONSIDÉRANT que l'étude de ce dossier n'est pas complété;

Il est proposé par; Stéphane Breault, district 2

Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1

Et résolu

QUE la Municipalité retire ce point.

ADOPTÉE

10-05X-267 2.7 Avis de Motion – Déroulement des assemblées

Un avis de motion est donné par Manon Desnoyers, district 3, afin qu'à une séance subséquente le règlement numéro 526-00 concernant les règles de régie interne des assemblées soit modifié par le règlement 776-10.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4. TRAVAUX PUBLICS

10-05X-268 4.1 Mandat pour rapport de circulation – Dossier rang du Cordon

CONSIDÉRANT que Le Conseil municipal a adopté en novembre dernier la résolution 09-11R-536 afin de retenir les services d'une firme spécialisée relativement à la production d'un rapport sur la circulation sur le rang du Cordon ;

CONSIDÉRANT que suite aux démarches et aux directives demandées par Dunton-

Rainville, La firme SNC-Lavalin a présenté une proposition ;

En conséquence

Il est proposé par ; Stéphane Breault, district 2

Appuyé par ; Danielle Desrochers, district 6

Et résolu

QUE la Municipalité émette un chèque au montant de \$30 000.00 à l'ordre de Dunton-Rainville en fidéicommiss, afin de prévoir le paiement de cette expertise.

QUE la Municipalité affecte un montant de \$30 000.00 taxes incluses à même les surplus accumulés non affectés.

ADOPTÉE

5. HYGIÈNE DU MILIEU

10-05X-269

5.1 Octroi du contrat pour la préparation des plans et devis dans le cadre du programme PRECO pour le rang Montcalm et le Lac des Fourches

CONSIDÉRANT la résolution 10-03X-176 mandatant le Directeur du développement du territoire et des infrastructures à aller en appel d'offres sur invitation auprès des firmes d'ingénieurs choisies par le Conseil pour la préparation des plans et devis dans du cadre du programme PRECO pour le rang Montcalm et la Lac des Fourches ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) firmes ont été invitées à soumissionner;

- La Firme LBHA au montant de \$89 171.25 toutes taxes incluses
- Le Groupe Séguin au montant de \$98 991.38 toutes taxes incluses

CONSIDÉRANT que le comité de sélection à procéder à l'analyse de ces soumissions;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande le plus bas soumissionnaire conforme;

En conséquence

Il est proposé par; Lucien Thibodeau, district 5

appuyé par; Stéphane Breault, district 2

Et résolu

Que la Municipalité octroi le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit La firme LBHA au montant de \$89 171.25.

Que la présente résolution est conditionnelle à ce que le financement affecté aux travaux visés par la présente résolution puisse être réalisé et que le ou les règlements y afférents reçoivent toutes les approbations requises.

ADOPTÉE

10-05X-270

5.2 Octroi du contrat pour la préparation des plans et devis dans le cadre du programme PRECO pour le noyau villageois

CONSIDÉRANT la résolution 10-03X-177 mandatant le Directeur du développement du territoire et des infrastructures à aller en appel d'offres sur invitation auprès des firmes d'ingénieurs choisies par le Conseil pour la préparation des plans et devis dans du cadre du programme PRECO pour le noyau villageois ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) firmes ont été invitées à soumissionner;

- La firme LBHA au montant de \$83 527.50 taxes incluses
- Le groupe Séguin au montant de \$91 993.12 taxes incluses

CONSIDÉRANT que le comité de sélection à procéder à l'analyse de ces soumissions;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par; Lucien Thibodeau, district 5
appuyé par; Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

Que la Municipalité octroi le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit La Firme LBHA au montant de \$83 527.50 taxes incluses.

Que la présente résolution est conditionnelle à ce que le financement affecté aux travaux visés par la présente résolution puisse être réalisé et que le ou les règlements y afférents reçoivent toutes les approbations requises.

ADOPTÉE

10-05X-271

5.3A Documents complémentaires – dossier Puits Hélène

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris les dispositions pour procéder à des travaux d'amélioration du système de captage et de distribution d'eau potable du puits Hélène;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté, à ces fins, le règlement #770-10;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu les autorisations à l'exécution de ce projet tant de la part du MDDEP que de la part du MAMROT;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est maintenant en mesure d'exécuter ces travaux;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE ET POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR; Jean-Pierre Charron, district 1

APPUYÉ PAR; Jocelyne Larose, district 4

ET RÉSOLU QUE:

- Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- La municipalité mandate le Groupe Séguin Experts-conseil Inc. pour procéder à la surveillance des travaux d'amélioration du système de captage et de distribution d'eau potable du puits Hélène, assurer leur exécution à la satisfaction de la municipalité ainsi que pour les services connexes;
- Les honoraires professionnels encourus pour l'exécution de ce mandat et évalués à la somme de \$199 400.00 plus les taxes applicables, suivant l'offre de service faite par Groupe Séguin Experts-conseil Inc. en date du 10 mai 2010, seront payés à même les subventions versées à la municipalité dans le cadre de l'exécution de ce projet, ainsi qu'à même le règlement #770-10;
- Les ingénieurs devront s'assurer que les délais d'exécution des travaux sont respectés, de façon à ce que leur complétion soit faite en conformité avec les conditions d'octroi des subventions;

ADOPTÉE

10-05X-272

5.3B Documents complémentaires – dossier Puits Hélène

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres, la municipalité a accordé à Bernard Malo Inc. le contrat pour l'amélioration du système de captage et de distribution d'eau potable au puits Hélène par sa résolution adoptée le 21 décembre 2009 portant le

numéro 09-12X-593, sujet à la réalisation de certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette date, la municipalité a reçu toutes les approbations requises du MDDEP et du MAMROT;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a également convenu avec l'entrepreneur de certaines modifications à l'exécution des travaux, en application de l'article 938 du Code Municipal, suite à certaines modifications qui ont été apportées aux plans et devis par Groupe Séguin Experts-conseil Inc.;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de ces modifications, les travaux à exécuter représentent une somme de 1 616 879,96 \$, plus les taxes applicables, pour un grand total de 1 825 053 25 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce montant a été confirmé aux ingénieurs de la municipalité par l'entrepreneur dans sa correspondance du 1er avril 2010;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de confirmer l'adjudication du contrat à Bernard Malo Inc., en tenant compte des modifications apportées aux plans et devis;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE ET POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR; Stéphane Breault, district 2

APPUYÉ PAR; Daniëlle Desrochers, district 6

ET RÉSOLU QUE:

- Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- La municipalité confirme à Bernard Malo Inc. l'adjudication du contrat pour les travaux d'amélioration du système de captage et de distribution d'eau potable au puits Hélène, suivant les plans et devis modifiés et révisés par Groupe Séguin Experts-conseil Inc.;
- Les travaux devront être exécutés à la satisfaction de la municipalité et dans le délai prévu pour permettre à la municipalité de satisfaire aux conditions des subventions qui lui sont versées dans le cadre de ce projet
- Le coût des travaux d'un total de 1 825 053,25 \$ (sujet aux ajustements en cours d'exécution), incluant les taxes sera payé à même les subventions versées à la municipalité dans le cadre de l'exécution de ce projet, ainsi qu'à même le règlement #770-10;

ADOPTÉE.

10-05X-273

5.4 Branchement de service – rue Adolphe

CONSIDÉRANT QU'il y a de nouvelles constructions sur la rue Adolphe;

Il est proposé par; Jocelyne Larose, district 4

Appuyé par; Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE la Municipalité mandate le directeur des travaux publics par intérim à procéder à des demandes de cotations pour les branchements de services d'aqueduc et d'égout pour les nouvelles constructions de la rue Adolphe soit les 2759 et 2776 .

QUE le Directeur des travaux publics par intérim procède par invitation auprès des entrepreneurs (avec licences RBQ) suivants;

- Latendresse Asphalte
- Excavation Mailhot et fils

ADOPTÉE

6. AMÉNAGEMENT-URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10-05X-274

6.1 Adhésion au Programme Climat Municipalité

CONSIDÉRANT que les informations sont incomplètes pour ce dossier;

Il est proposé par; Stéphane Breault, district 2
Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1
Et résolu

QUE la Municipalité reporte ce point.

ADOPTÉE

10-05X-275

6.2 Acquisition d'un tronçon de la rue des Érables

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu un rapport de recommandation de la part du Service Technique;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu d'acquérir ce tronçon de rue;

Il est proposé par; Lucien Thibodeau, district 5
Appuyé par; Jocelyne Larose, district 4
Et résolu

QUE la Municipalité acquiert les lots 3 682 931 (rue des Érables) afin de régulariser le tout.

QUE la Municipalité mandate le Directeur général et le Maire à signer pour et au nom de la Municipalité, les documents afférents à la réalisation de cette acquisition.

QUE la Municipalité assume les frais du notaire instrumentant;

QUE le notaire instrumentant est PME inter-notaires de Sainte-Julienne;

ADOPTÉE

10-05X-276

6.3 Acquisition d'un tronçon du chemin de la Mine

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu un rapport de recommandation de la part du Service Technique;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu d'acquérir ce tronçon de rue;

Il est proposé par; Jean-Pierre Charron, district 1
Appuyé par; Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

QUE la Municipalité acquiert les lots 3 683 124 (Chemin de la Mine) afin de régulariser le tout.

QUE la Municipalité mandate le Directeur général et le Maire à signer pour et au nom de la Municipalité, les documents afférents à la réalisation de cette acquisition.

QUE la Municipalité assume les frais du notaire instrumentant;

QUE le notaire instrumentant est PME inter-notaires de Sainte-Julienne;

ADOPTÉE

10-05X-277

6.4 Demande à portée collective (îlot déstructuré Domaine Delorme)

CONSIDÉRANT QUE le Domaine Delorme est situé en zone agricole et qu'il n'est pas identifié en îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT QUE l'îlot déstructuré permettrait de compléter conformément le développement résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE le développement du Domaine Delorme est dispersé et non par phase;

CONSIDÉRANT QUE le lotissement du Domaine Delorme est réalisé à plus de 75%;

CONSIDÉRANT QU'IL est interdit de construire (sauf exception pour les agriculteurs, cultivateurs) dans une zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est à toute fin pratique irrécupérable à l'agriculture;

Il est proposé par; Danielle Desrochers, district 6
Appuyé par; Jocelyne Larose, district 4
Et résolu

QUE la Municipalité demande à la MRC Montcalm de présenter auprès de la Commission du territoire et des activités agricoles(CPTAQ), une demande à portée pour le Domaine Delorme.

ADOPTÉE

10-05X-278

6.5 Terrain Domaine des 2 lacs (dossier Lafrenière)

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire acquérir cette partie de terrain afin d'y construire un sentier pédestre ainsi qu'un réseau d'aqueduc et d'électricité;

CONSIDÉRANT que cette présente résolution rescinde la résolution 05-03X-096;

En conséquence

Il est proposé par; Stéphane Breault, district 2
Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1
Et résolu

QUE la Municipalité acquiert les parties de lots P-541 et P-543;

QU'en considération, la Municipalité accepte de dédommager Domaine des 2 Lacs inc. pour un montant forfaitaire et unique de \$20 000.00 si la Municipalité prolonge le réseau d'aqueduc sur ces dits lots.

QUE la Municipalité assume les frais d'arpentage engendré pour l'acquisition des dits lots.

QUE la Municipalité assume les frais de notaire engendré pour l'acquisition des dits lots.

ADOPTÉE

10-05X-279

6.6 Achat de terrain – Lot 140-1, 141

CONSIDÉRANT qu'une promesse de vente a été transmise à la Municipalité pour le lot 4 080 399;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire connaître la valeur marchande de cette dite propriété;

Il est proposé par; Lucien Thibodeau, district 5
Appuyé par; Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE la Municipalité mandate la firme Picard, Crevier Évaluateurs agréés à procéder à l'évaluation de cette propriété.

QUE la Municipalité prévoit un montant de \$5 000.00 plus les taxes applicables à même les surplus accumulés non affectés.

ADOPTÉE

7. LOISIRS ET CULTURE

10-05X-280

7.1 Demande de prêt de salle – Club des petits déjeuners

CONSIDÉRANT que le club des petits déjeuners compte plus de 200 enfants des 3 écoles de Sainte-Julienne inscrits à leur programme;

CONSIDÉRANT que ce projet vise plus de 30 bénévoles dans notre Municipalité ;

En conséquence

Il est proposé par ; Lucien Thibodeau, district 5

Appuyé par ; Danielle Desrochers, district 6

Et résolu

QUE la Municipalité participe à ce projet en prêtant gratuitement la salle à ce groupe pour la soirée du 18 juin prochain.

ADOPTÉE

10-05X-281

7.2 Demande d'aide financière de l'Association du Lac des Pins

CONSIDÉRANT que ce dossier est incomplet ;

En conséquence

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par ; Jocelyne Larose, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité retire ce point.

ADOPTÉE

10-05X-282

7.3 Tournoi de Golf – SADC Achigan-Montcalm

CONSIDÉRANT que le tournoi aura lieu en septembre prochain seulement;

CONSIDÉRANT que personne, à ce jour, ne peut confirmer sa présence;

Il est proposé par : Danielle Desrochers, district 6

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

Que la Municipalité reporte ce point à une séance ultérieure;

ADOPTÉE

10-05X-283

7.4 Tournoi de Golf – Fondation JADE

CONSIDÉRANT que le tournoi de golf de la fondation JADE a été reporté à une date ultérieure, inconnue pour le moment;

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par : Daniellé Desrochers, district 6

Et résolu

Que la Municipalité retire ce point.

ADOPTÉE

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE D'ASSEMBLÉE

10-05X-284

9.1 Levée de l'assemblée du 10 mai 2010.

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu :

QUE l'assemblée du 10 mai 2010 est levée.

ADOPTÉE

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 30 juin 2010.

Yves Beauchamp
Sec-trésorier adjoint/directeur général adjoint

Marcel Jetté
Maire